



COMMUNIQUE DE PRESSE

Inscriptions :

« Le MR réitère ses demandes pour plus de transparence ! »

Mardi 30 août 2011

Nouvelle rentrée et nouveaux émois... Le MR regrette toujours autant cette politique des inscriptions qui, depuis 2007, aura fait plus de tort que de bien au sein des écoles comme des familles. Et la rentrée 2011 n'échappe malheureusement pas à la règle, car aujourd'hui encore de nombreux enfants sont toujours sans école.

Dans ce dossier, le MR a formulé différentes demandes... toutes restées lettres mortes auprès du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, telles que :

- Tester d'autres logiciels que Google Map qui a montré ses lacunes à plusieurs reprises ;
- Calculer les distances réelles (via le transport en commun notamment) et non à vol d'oiseau ;
- Tenir compte dans le calcul de l'indice composite des enfants de la périphérie ou venant de l'enseignement néerlandophone à Bruxelles. Le système actuel souscrit à ce qu'un enfant ne soit plus égal à un enfant.

« Le nombre d'enfants sans écoles reste important, surtout en Région bruxelloise. Ce qui prouve que la dualisation de l'enseignement à Bruxelles est bien réelle et que les parents effectuent certains choix. Et plutôt que de critiquer ces familles pour ces choix, le Gouvernement devrait plancher sur des solutions et accroître la qualité de l'offre. Par ailleurs, le boom démographique - qui a été traité avec retard et désinvolture dans un premier temps - va augmenter ces tensions... Bref, si le Gouvernement s'entête, la prochaine rentrée ne sera pas des plus sereines, une fois de plus ! », explique **Françoise BERTIEAUX**, Chef de Groupe MR au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En outre, le décret Inscriptions reste très compliqué à déchiffrer et manque encore de transparence. Par ailleurs, le MR réitère ses demandes pour plus de transparence dans les travaux menés par la CIRI :

- Publication du calendrier des réunions afin que les parents sachent à quelle date l'information leur parviendra ;
- Publication de l'ordre du jour des réunions ;
- Possibilité de vérifier l'évolution du classement afin d'éviter toute erreur ;
- Publication de la jurisprudence pour l'examen des cas exceptionnel.



Contact Presse : **Johanne Moyart**. Site Internet : www.mr-pcf.be

Courriel : j.moyart@mr-pcf.be